

Strasbourg, le 6 mai 2024



## Hausse des expulsions locatives : CRÉSUS et l'ANIL se mobilisent auprès des ménages précaires

Alors que les expulsions locatives ont progressé de 23% en un an\* et que la trêve hivernale a pris fin depuis le 31 mars, l'association CRÉSUS et l'ANIL se mobilisent. Face aux difficultés financières des locataires qui ne cessent de croître, les associations craignent une hausse des expulsions pour 2024. « On constate une hausse des consultations des ADIL pour impayés et expulsions de 30% en 2023 », précise Roselyne CONAN, Directrice Générale de l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL). Parmi les bénéficiaires locataires et propriétaires de CRÉSUS (association d'accompagnement et de prévention du surendettement) **56% des dossiers présentent au moins un impayé de loyer ou d'énergie.**

Face à cette situation, les Agences Départementales d'Information sur le Logement (ADIL) et la Fédération des associations CRÉSUS partagent un engagement commun au service des ménages en situation d'expulsion. Ce partenariat a pour objectif de proposer un accompagnement complet au plus près des bénéficiaires.

\*source : Ministère du logement

### AGIR EN PRÉVENTION DU SURENDETTEMENT ET DE L'EXPULSION

Les associations de la Fédération CRÉSUS luttent contre l'exclusion financière des plus fragiles à travers un **accompagnement budgétaire et financier**. Gratuites, confidentielles et sans durée limitée, les consultations vont de l'optimisation des dépenses jusqu'à l'élaboration d'un dossier de surendettement.

Ainsi, les associations CRÉSUS mobilisent toutes leurs compétences pour intervenir préventivement contre la spirale du surendettement, responsable de **49% des dettes de logement en 2022.**

Les ADIL assurent un rôle de prévention à travers un **accompagnement juridique et financier** des publics en difficulté. Aussi, elles informent gratuitement les ménages sur leurs droits et obligations et sur les démarches à réaliser, les procédures en cours.

### DEUX RÉSEAUX DE PROXIMITÉ QUI FAVORISENT L'ACCÈS AU LOGEMENT

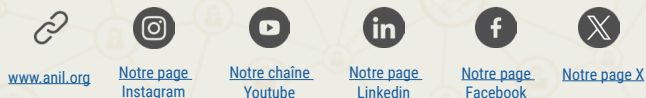
La Fédération CRÉSUS est forte d'un réseau de 27 associations, 225 points d'accueil et 500 bénévoles. Les ADIL sont présentes sur 87 départements et assurent 1200 permanences. Dès les premiers signes de fragilité, les associations CRÉSUS et les ADIL apportent un appui visant à régulariser les impayés et à maintenir les ménages dans leur logement, et donc d'éviter au maximum les expulsions.

Ensemble, ces deux réseaux agissent dans la proximité pour garantir une information gratuite, fiable et personnalisée, permettant à chacun de comprendre le cadre juridique et d'identifier les solutions adaptées.

« Après 6 mois d'accompagnement auprès des personnes vulnérables financièrement, **77% des dossiers ne présentent plus aucun impayé de loyer ou d'énergie** »

Jean-Louis KIEHL, Président de CRÉSUS

#### Les réseaux sociaux ANIL



#### Les réseaux sociaux CRÉSUS



## À propos de CRÉSUS

CRÉSUS est une association reconnue d'utilité publique créée en 1992, qui lutte contre le surendettement et accompagne les personnes en situation de fragilité financière. Depuis 2004, l'ensemble des associations CRÉSUS se sont réunies en une fédération. Ce réseau de proximité, fondé sur l'expertise et le volontariat, est entièrement dédié à l'accueil des ménages surendettés et à la prévention de l'exclusion financière et économique.

La Fédération des associations CRÉSUS se compose de 27 associations, réparties en 225 points d'accueil de proximité dans toute la France. Il peut compter sur près de 500 bénévoles engagés et formés qui écoutent, accueillent et accompagnent quotidiennement les plus fragiles.

Particulièrement mobilisée sur des actions préventives du surendettement, l'association promeut l'innovation à impact social et a développé plusieurs programmes d'éducation budgétaire et financière DILEMME®, ainsi qu'une web application gratuite, Budget Grande Vitesse (BGV), permettant à chacun de piloter facilement son budget.

## À propos de l'ANIL

Créée en 1975 sous l'impulsion des pouvoirs publics, l'Agence Nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL) a pour mission d'informer et de conseiller le public sur toutes les thématiques liées au logement.

Présent sur tout le territoire national, l'ANIL se positionne comme un centre de ressources pour ses Agences Départementales d'Information sur le Logement (ADIL), réseau opérationnel local réparti sur 87 départements. Les ADIL proposent un accompagnement juridique et financier aux usagers, et assurent plus de 1200 permanences au plus proche des habitants.

Elles apportent un conseil gratuit, neutre et personnalisé aux ménages sur toutes les questions juridiques, financière et fiscales relatives au logement et à l'habitat, en leur proposant des solutions adaptées à leur situation.

Elles assurent également un rôle de prévention, notamment en direction des publics fragilisés, en leur délivrant des informations clés afin de permettre à chacun de maîtriser sa situation locative et faire des choix éclairés.

### Contact presse CRÉSUS

Louise MANIÈRE  
Chargée de communication CRÉSUS  
l.maniere@cresus-fondation.org  
06 76 04 69 93

### Contact presse ANIL

presse@anil.org